

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 NOVEMBRE 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 60  
Présents : 36  
Pouvoirs : 14  
Votants : 50

**Date de convocation et d'affichage :**

10 novembre 2023

**Numéro :**

D20231116\_240

**Objet :**

Accroissement temporaire d'activité lié à la distribution du journal communautaire

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Bel'Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. GRANGE
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. CHALAYER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	M.JACQUARD
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JF. JANNET
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	I.DUBOIS
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	P. LARRIEU
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Emilie FLEURY**

**Vu** le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,  
**Vu** l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

La Communauté de Communes de la Dombes a la volonté de créer quatre emplois pour accroissement temporaire d'activité. Comme lors des précédentes éditions, le choix a été fait d'effectuer la distribution du journal communautaire en interne, grâce à l'emploi de contrats saisonniers. Une solution nettement plus efficace qu'une prestation par La Poste.

Il est envisagé de confier cette mission à quatre personnes sur deux semaines. Pour cela, il est proposé de créer quatre postes de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer quatre emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- De préciser que la durée des emplois sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs,
- D'habiliter l'autorité à recruter quatre agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** quatre emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la distribution du journal de la collectivité du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 pour une durée de deux semaines, renouvelables dans la limite d'un mois,
- **De préciser** que la durée des emplois sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter quatre agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

Ainsi fait et délibéré, le 16 novembre 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

